



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/22
13 juin 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-neuvième réunion
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE POUR L'ANNÉE 2006

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 1 041 781 \$US, plus les coûts d'appui de 71 260 \$US, pour les amendements à son programme de travail pour l'année 2006.
2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail du PNUE sont précisées dans le tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1: Amendements au programme de travail du PNUE

| Pays | Activité/projet | Montant demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|---|---|------------------------|---------------------------|
| SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE | | | |
| A1. Préparation de plans de gestion de l'élimination finale dans sept pays à faible volume de consommation : | | | |
| Bénin | Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale | 18 000 | 18 000 |
| République centrafricaine | Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale | 30 000 | 30 000 |
| Gambie | Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale | 18 000 | 18 000 |
| Guinée | Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale | 15 000 | 15 000 |
| Liberia | Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale | 18 000 | 18 000 |
| Madagascar | Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale | 30 000 | 30 000 |
| Nicaragua | Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale | 15 000 | 15 000 |
| Total partiel pour la préparation de projets : | | 144 000 | 144 000 |
| A2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions : | | | |
| Tonnes PAO | | | |
| Albanie | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II | S.o. | 109 200 |
| Madagascar | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase III | S.o. | 60 700 |
| Mauritanie | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV | S.o. | 60 000 |
| Nicaragua | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V | S.o. | 60 000 |
| Sainte-Lucie | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V | S.o. | 60 000 |
| Total partiel pour les projets de renforcement des institutions : | | 349 900 | 349 900 |
| SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL | | | |
| B1. Activités pour de nouvelles Parties : | | | |
| Guinée équatoriale | Préparation d'un projet de programme de pays/plan de gestion des frigorigènes | 60 000 | |
| Guinée équatoriale | Démarrage du renforcement des institutions | S.o. | 40 000 |
| Total partiel pour les activités pour de nouvelles Parties : | | 100 000 | |
| B2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions : | | | |
| Tonnes PAO | | | |

| Pays | Activité/projet | | Montant demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|--|--|------|------------------------|---------------------------|
| Bénin | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V | S.o. | 60 000 | |
| Kiribati | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II | S.o. | 7 666 | |
| Micronésie | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II | S.o. | 11 333 | |
| Palau | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II | S.o. | 11 333 | |
| Îles Salomon | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II | S.o. | 6 833 | |
| Tonga | Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II | S.o. | 6 566 | |
| Total partiel pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions : | | | 103 731 | |
| SECTION C : ACTIVITÉS DE PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION OU AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| République démocratique du Congo | Mise en oeuvre du plan de gestion de l'élimination finale des CFC (deuxième tranche) | | 143 750 | [1] |
| Grenade | Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale (première tranche) | | 37 000 | [2] |
| République populaire démocratique de Corée | Mise en œuvre du plan national d'élimination (deuxième tranche) | | 163 400 | [3] |
| Total partiel pour les activités de plans nationaux d'élimination ou autres projets d'investissement : | | | 344 150 | |
| Total partiel | | | 1 041 781 | |
| Coûts d'appui aux agences (nuls pour le renforcement des institutions et 13 pour cent pour les autres activités) : | | | 71 260 | |
| Total : | | | 1 113 041 | |

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/24

[2] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/28

[3] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/30

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

A1: Préparation de plans de gestion de l'élimination finale dans sept pays à faible volume de consommation

Description du projet

3. Le PNUE demande un appui financier pour la préparation de plans de gestion de l'élimination finale au Bénin (18 000 \$US), en République centrafricaine (30 000 \$US), en Gambie (18 000 \$US), en Guinée (15 000 \$US), au Liberia (18 000 \$US), au Madagascar (30 000 \$US) et au Nicaragua (15 000 \$US). La République centrafricaine et le Madagascar ont demandé des plans de gestion de l'élimination finale ne comprenant que des activités ne portant pas sur des investissements et toutes les activités de préparation du projet seront exécutées par le PNUE. Au Bénin, la préparation du projet se fera en collaboration avec le Canada, en Guinée, elle se fera avec l'ONUDI et en Gambie, au Libéria et au Nicaragua, elle se fera en collaboration avec le PNUD. Le financement total demandé pour la préparation du projet est conforme aux lignes directrices du Fonds pour tous ces pays.

Observations et recommandation du Secrétariat

4. Les sept demandes respectent les conditions de la décision 45/54 et les limites de financement qui y sont précisées. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des sept propositions aux niveaux de financement indiqués dans le tableau 1, étant entendu que le PNUE devra tenir compte de la décision 47/10 e) sur l'intégration de mesures de réglementation des importations de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et/ou de méthyle chloroforme, et des CFC aux systèmes de permis lors de l'élaboration et de la mise en œuvre subséquente des plans de gestion de l'élimination finale.

A2: Renouvellement des projets de renforcement des institutions

| | | |
|----|------------------------|--------------|
| a) | Albanie (phase II) | 109 200 \$US |
| b) | Madagascar (phase III) | 60 700 \$US |
| c) | Mauritanie (phase IV) | 60 000 \$US |
| d) | Nicaragua (phase IV) | 60 000 \$US |
| e) | Sainte-Lucie (phase V) | 60 000 \$US |

Description des projets

5. La description des projets de renforcement des institutions pour les pays ci-dessus est fournie à l'annexe I au présent document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans le tableau 1. Le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part aux gouvernements des pays ci-dessus de ses commentaires contenus à l'annexe II au présent document.

SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

Activités pour de nouvelles Parties

| | | |
|----|--|-------------|
| a) | Guinée équatoriale : Préparation d'un programme de pays/plan de gestion des frigorigènes | 60 000 \$US |
| b) | Guinée équatoriale : Renforcement des institutions (démarrage) | 40 000 \$US |

Description du projet

7. Le PNUE demande un appui financier pour préparer un programme de pays/plan de gestion des frigorigènes en vertu de la décision 22/24, au nom du gouvernement de la Guinée équatoriale. Le PNUE demande également un financement de démarrage pour le renforcement des institutions, notamment la collecte de données, l'élaboration de la réglementation sur les SAO et la sensibilisation. Le pays n'a reçu aucune assistance financière du Fonds multilatéral à ce jour. Le PNUE a toutefois indiqué que la Guinée équatoriale a déposé son instrument de ratification du Protocole de Montréal à la mi-mai 2006.

Observations du Secrétariat du Fonds

8. Le coût des activités individuelles a été convenu avec le PNUE. Le niveau du financement de démarrage fourni sera soustrait de toute future demande de prorogation du soutien pour le renforcement des institutions. Le Secrétariat a été informé que l'instrument de ratification n'a pas été reçu officiellement au dépôt des Nations Unies à ce jour pour des raisons administratives. Le Secrétariat de l'ozone a écrit au gouvernement de Guinée équatoriale concernant la ratification.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

9. Compte tenu de l'information ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le financement des activités pour la Guinée équatoriale indiquées dans le tableau 1, sous réserve du dépôt des instruments de ratification par le gouvernement de Guinée équatoriale d'ici la 49^e réunion.

Renouvellement des projets de renforcement des institutions

10. Cette section contient les observations du Secrétariat sur chacun des projets de renforcement des institutions proposé. L'annexe I fournit plus de détails fondés étroitement sur les rapports de l'agence d'exécution.

| | | |
|----|-----------------|-------------|
| a) | Bénin (phase V) | 60 000 \$US |
|----|-----------------|-------------|

11. La description du projet de renforcement des institutions pour le Bénin est présentée à l'annexe I au présent document.

Contexte

12. Le rapport final du Bénin révèle que le pays a réalisé d'importantes réductions dans sa consommation de SAO. Les données communiquées en vertu de l'article 7 indiquent qu'en 2004, le Bénin a réalisé la réduction de 50 pour cent de sa consommation de CFC exigée en vertu du Protocole de Montréal. Le pays a adopté des mesures législatives et a fixé un quota annuel d'importation des SAO.

Observations du Secrétariat du Fonds

13. Les pays sont tenus de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs programmes de pays avant le 1^{er} mai de chaque année. Le rapport final et la demande de prorogation font référence aux données contenues dans le rapport sur le programme de pays. Le Bénin n'avait pas encore remis de rapport pour 2005 au moment de préparer ce document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

14. Compte tenu de l'information ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le financement de la phase V du projet de renforcement des institutions pour le Bénin au montant de 60 000 \$US pour deux ans. Si le projet est approuvé, le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part au gouvernement du Bénin de ses commentaires contenus à l'annexe II aux présentes.

| | | |
|----|--|-------------|
| a) | Kiribati (phase II) | 7 666 \$US |
| b) | États fédérés de Micronésie (phase II) | 11 333 \$US |
| c) | Palau (phase II) | 11 333 \$US |
| d) | Îles Salomon (phase II) | 6 833 \$US |
| e) | Tonga (phase II) | 6 566 \$US |

15. Le PNUE présente une demande de prorogation des projets de renforcement des institutions pour une période d'un an pour le Kiribati, la Micronésie et le Tonga et pour deux ans pour Palau et les Îles Salomon.

Contexte

16. Les gouvernements de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Palau, des Îles Salomon, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu ont proposé une stratégie régionale afin de se conformer au Protocole de Montréal (stratégie des pays insulaires du Pacifique) qui a été approuvée par la 36^e réunion du Comité exécutif (décision 36/27). La stratégie des pays insulaires du Pacifique a été élargie à la 44^e réunion, et a reçu un appui financier accru, afin d'inclure les Îles Cook, Nauru et Niue (décision 44/22). La consommation dans ces trois pays était de faible à nulle et leurs gouvernements étaient engagés à éliminer la consommation de CFC de façon permanente avant la fin de 2005. Le PNUE a présenté et ensuite retiré une demande de prorogation du renforcement des institutions pour la Micronésie et le Tonga à la 47^e réunion. Les recommandations du Secrétariat citées aux alinéas a) et b) du paragraphe 38 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/14, comprenaient, entre autres :

- a) demander la remise à la 48^e réunion d'un rapport complet sur la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique (portant sur tous les pays visés), précisant si l'élimination complète des CFC a été réalisée ou non; et
- b) demander au PNUE de présenter une proposition sur la prorogation possible des projets de renforcement des institutions dans les pays visés par la stratégie des pays insulaires du Pacifique en tenant compte des circonstances particulières de ces pays et des décisions et lignes directrices pertinentes sur le renforcement des institutions.

Situation actuelle

17. Voici la situation actuelle de la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique dans les pays qui ont présenté une demande de prorogation de leurs projets de renforcement des institutions :

- a) Le Kiribati a maintenu une consommation de CFC nulle, comme l'indiquent les données sur son programme de pays pour l'année 2005. La formation des agents de douane est retardée car les mesures législatives sur les SAO ne sont pas encore en vigueur.
- b) La dix-septième Réunion des Parties a déclaré la Micronésie en situation de non-conformité dans sa décision XVII/32. Le pays a rapporté une consommation de CFC de 0,38 tonne dans les données de son programme de pays pour l'année 2005, ce qui lui a permis de renouer avec la conformité pour la consommation de CFC. Les mesures législatives concernant les SAO ne sont toutefois pas encore en vigueur, ce qui a retardé l'exécution des projets de formation des agents de douane prévus.
- c) Les données pour l'année 2004 révèlent que Palau est en situation de conformité au Protocole de Montréal. Le pays n'a pas encore remis de données relatives à son programme de pays pour l'année 2005. Les mesures législatives sur les SAO sont en vigueur à Palau, ce qui indique que l'activité principale pour cette prorogation demandée consistera à assurer la mise en œuvre intégrale de la réglementation et à mener à terme les activités de formation des agents de douane. Palau a indiqué dans son rapport final qu'il ne profite des services que d'un agent responsable des SAO, à temps partiel.
- d) Bien que la consommation de CFC soit inférieure à la valeur de référence, les Îles Salomon rapportent une augmentation continue de la consommation de 2002 à 2004. Le pays explique dans son rapport final que l'augmentation de la consommation est attribuable au retour à une activité économique normale après avoir connu des problèmes politiques. Les Îles Salomon ont communiqué des données sur le programme de pays pour l'année 2005. Le Secrétariat avait demandé au PNUE de travailler avec les Îles Salomon. Les mesures législatives sur les SAO ne sont toujours pas en vigueur, ce qui retarde la mise en œuvre du

projet de formation des agents de douane.

- e) Le Tonga a rapporté une consommation nulle de CFC dans son rapport sur son programme de pays pour l'année 2005. Le pays a aussi rapporté que les mesures de réglementation des SAO prévues sont à l'étude et qu'elles devraient être approuvées sous peu.

Observations du Secrétariat du Fonds

18. Le Secrétariat a examiné les demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions pour le Kiribati, la Micronésie, Palau, les Îles Salomon et le Tonga en tenant compte de ce qui suit :

- a) La stratégie des pays insulaires du Pacifique originale (36^e réunion) et sa version élargie (44^e réunion).
- b) Les données sur la consommation de SAO rapportées par les gouvernements concernés en vertu de l'article 7 et l'obligation des pays de remettre un rapport sur le programme de pays, s'il y a lieu.
- c) Les recommandations du Secrétariat à la 47^e réunion au sujet des demandes de prorogation du renforcement des institutions pour la Micronésie et le Tonga (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/14, plus particulièrement les paragraphes 37 a) et b)).

19. En examinant ces demandes, le Secrétariat a pris note qu'aucune proposition globale n'a été préparée pour la prorogation possible des projets de renforcement des institutions pour ces pays dans le cadre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique et que, par conséquent, il n'y a aucune justification des montants demandés à l'origine (15 000 \$US par année pour chaque pays) ni de la durée des projets. En particulier :

- a) Trois pays continuent à consommer des CFC même si le Comité exécutif a approuvé la stratégie des pays insulaires du Pacifique « à condition que les pays concernés éliminent complètement les SAO d'ici 2005 et qu'ils bénéficient de souplesse pour utiliser les fonds approuvés » (décision 36/27 a)). Aucun pays rapportant une consommation de CFC n'a fourni de raisons pour ne pas avoir réalisé l'élimination complète des CFC en 2005 et ainsi respecté l'objectif fixé dans les plans d'action de 2005.
- b) Outre la demande d'expansion dans le but d'ajouter trois autres pays présentée à la 44^e réunion du Comité exécutif, aucun autre rapport global sur la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique n'a été remis officiellement à ce jour.
- c) Un seul pays, le Palau, a mis en vigueur des mesures législatives sur les SAO, mais Palau ne profite que des services d'un agent responsable à temps partiel. Les pays semblent avoir réalisé peu de progrès dans la mise en œuvre des activités proposées dans la stratégie des pays insulaires du Pacifique.

- d) Une demande de prorogation du renforcement des institutions n'a été reçue que pour cinq des huit pays visés par la stratégie originale des pays insulaires du Pacifique. Il n'y a aucune explication sur la situation des autres pays.
- e) Le plan d'action de la plupart des pays comprend un suivi de la réglementation sur les SAO, la mise en œuvre des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération, l'approvisionnement de plus d'équipement de récupération et de recyclage et la mise sur pied d'un plus grand nombre d'activités de sensibilisation.

20. Le Secrétariat a été informé que le PNUE est au courant du peu de données communiquées par ces pays, surtout les données sur la mise en œuvre du programme de pays, et attribue les retards dans la remise des rapports aux difficultés qu'éprouvent les pays à utiliser le nouveau modèle de communication des données sur les programmes de pays. Le PNUE a aussi déclaré qu'il faisait tout son possible pour que ces données soient transmises dans les meilleurs délais possibles.

21. En ce qui concerne la lenteur dans l'élaboration de la réglementation sur les SAO, le PNUE a informé le Secrétariat que les pays continuent à éprouver de la difficulté à mettre au point ces instruments malgré l'assistance initiale reçue pour le renforcement des institutions. La stratégie régionale a fourni une assistance financière mais seulement pour un administrateur de l'ozone à temps partiel, et les personnes responsables concernées sont aussi impliquées dans d'autres activités. Cette situation, et la longueur des délais pour l'approbation de mesures législatives semblables, ont causé les retards. Comme ces retards ont des conséquences sur la mise en œuvre intégrale des activités de formation comprises dans la stratégie des pays insulaires du Pacifique, le Secrétariat a exhorté le PNUE de travailler en plus étroite collaboration avec les pays afin de s'assurer que ces réglementations sont menées à terme dans les meilleurs délais possibles.

22. En ce qui concerne les deux pays dont la consommation de CFC est nulle, le PNUE estime que ces pays devraient continuer à recevoir un appui financier afin de maintenir l'élimination. Le PNUE a appris par l'expérience que les pays qui consomment très peu ont besoin d'une plus grande assistance institutionnelle et financière pour maintenir l'élimination des CFC et appliquer leurs réglementations. Le Secrétariat a aussi pris note qu'à la 48^e réunion du Comité exécutif, l'Australie a inclus dans son plan d'activités un projet sur la création d'un réseau d'agents responsables des SAO pour les pays insulaires du Pacifique.

23. À l'issue des consultations sur les façons d'offrir une assistance future aux pays visés par la stratégie des pays insulaires du Pacifique, le Secrétariat et le PNUE ont convenu d'une série de mesures présentées dans les recommandations ci-dessous.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

24. Après avoir examiné les observations ci-dessus et la décision 35/57 a) sur le renforcement des institutions, qui stipule que « cette proposition comprend également un engagement ferme à l'effet que ce niveau de renforcement institutionnel ou un niveau similaire s'applique à tous les pays visés à l'article 5 jusqu'en 2010, au moins, même s'ils réalisent l'élimination avant la date prévue », le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le financement des projets de renforcement des institutions pour le Kiribati, la Micronésie, Palau, les Îles Salomon, et le Tonga pour un an seulement, et à titre exceptionnel, à un montant calculé au prorata du niveau de financement initial approuvé à la 36^e réunion, c'est-à-dire de 7 666 \$US pour le Kiribati, 11 333 \$US pour la Micronésie, 11 333 \$US pour Palau, 6 833 \$US pour les Îles Salomon et 6 566 \$US pour le Tonga.
- b) Exhorter le PNUE à travailler en étroite collaboration avec les pays afin de faciliter la remise des données sur la consommation dans les meilleurs délais possibles et leur permettre de respecter leurs obligations de remettre un rapport chaque année dans le cadre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique (décision 36/27) c)).
- c) Demander au PNUE, en collaboration avec le gouvernement de l'Australie, s'il y a lieu, de remettre avant la 51^e réunion :
 - i) un rapport complet sur l'application de la stratégie des pays insulaires du Pacifique à ce jour dans tous les pays concernés; et
 - ii) une proposition structurée expliquant en détail toute prorogation possible de l'assistance du Fonds multilatéral à tous les pays visés par la stratégie des pays insulaires du Pacifique, comprenant tous les projets de renforcement des institutions, en tenant compte des décisions et des lignes directrices du Comité exécutif. La proposition doit aussi comprendre d'autres projets pouvant recevoir une assistance bilatérale.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Albanie: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | |
|---|----------------|
| Agence d'exécution: | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | |
| Phase I : Déc. 2001 | 151 200 |
| Total | 151 200 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase II (\$US): | 109 200 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase II (\$US) | 109 200 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | 109 200 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase II, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | Mars 2003 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2001), (tonnes PAO) | 70,5 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | 36,0 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | 40,8 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | 3,1 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | 0 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | 14,34 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | 0 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 749 300 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | 235 869 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 34,1 |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | 8,8 |

1. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|----------------|
| a) | Projets d'investissement | 557 610 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 191 690 |
| | Total : | 749 300 |

Rapport périodique

2. Les activités de la phase I du projet de renforcement des institutions en Albanie ont été exécutées avec succès. Le Bureau national de l'ozone a été constitué en 2003 et relève du ministère de l'Environnement, des Forêts et de la Gestion de l'eau. Le Bureau national de l'ozone a pour rôle de coordonner toutes les mesures identifiées dans le programme de pays et de surveiller la mise en œuvre du programme de pays. Les principaux objectifs de la phase I étaient les suivants :

- Réduire les importations de SAO.
- Mettre sur pied un système de réglementation des SAO.
- Effectuer la formation en récupération/recyclage des techniciens du secteur de la réfrigération.
- Sensibiliser le public.
- Remettre les rapports dans les délais prescrits.

3. Plus particulièrement :

- a) Un atelier de formation des techniciens en réfrigération a été organisé et a permis de former 270 techniciens. Dans la même veine, un centre national de formation de Tirana a reçu l'équipement nécessaire pour poursuivre la formation en entretien de l'équipement de réfrigération.
- b) Les agents de douane et les inspecteurs environnementaux ont été formés lors de séminaires spéciaux.
- c) Une base de données des SAO a été créée.
- d) Le décret DCM n° 453, le cadre de travail principal pour la protection de la couche d'ozone, a été adopté (2005).
- e) Des activités de sensibilisation du public ont été menées à terme, deux livres et manuels ont été produits et des conférences ont été données. La Journée de l'ozone a été observée et des affiches ont été produites.
- f) Tous les rapports destinés au Secrétariat de l'ozone et aux agences d'exécution ont été remis dans les délais prescrits.

Plan d'action

4. L'objectif principal de la prochaine phase, de juillet 2006 à juin 2008, est d'éliminer les CFC et de réduire les importations de SAO, et de respecter le système de quotas. Le Bureau national de l'ozone fera la promotion de l'utilisation accrue d'équipement, de technologies et de frigorigènes sans CFC. L'inventaire de l'équipement à base de CFC est réalisé chaque année afin d'identifier les utilisateurs de SAO et les aider à les éliminer. Plusieurs ateliers sont prévus dans

le secteur de la réfrigération et de la climatisation, et un livret sur la récupération, le recyclage et l'adaptation sera élaboré.

Bénin: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|--|-------------------------|----------------|
| Agence d'exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | | |
| | Phase I : nov. 1995 | 50 000 |
| | Phase II : juillet 1999 | 33 333 |
| | Phase III : mars 2001 | 33 333 |
| | Phase IV : juillet 2003 | 43 333 |
| | Total | 159 999 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase V (\$US): | | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase V (\$US) | | 60 000 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | | 0 |
| Coût total de la Phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | | 60 000 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase V, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | | Novembre 1995 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1993), (tonnes PAO) | | 54,5 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2004) (tonnes PAO) | | 11,5 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | | 59,9 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | | 3,9 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | | 0 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | | 11,5 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | | 0,3 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | | 854 869 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | | 770 753 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | | 40,2 |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | | 39,9 |

5. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|----------------|
| a) | Projets d'investissement | 639 974 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 214 716 |
| | Total : | 854 690 |

Rapport périodique

6. Le Bureau national de l’ozone du Bénin a terminé les quatre phases de son projet de renforcement des institutions avec succès. La mise en œuvre de la phase IV a connu certains retards car l’agent responsable des SAO a pris sa retraite, mais le gouvernement a pris les mesures nécessaires et le bureau fonctionne maintenant à plein rendement. Au cours de la dernière phase, le Bureau national de l’ozone a coordonné la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes, surtout la formation des techniciens en réfrigération, des agents de douane et des inspecteurs en environnement. Il a aussi coordonné la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage avec l’appui d’Environnement Canada et du PNUE. Le Bureau national de l’ozone a aussi participé activement à la mise sur pied de la réglementation infrarégionale sur les SAO et il applique cette réglementation au même titre que la réglementation nationale.

7. Le Bureau national de l’ozone a haussé le niveau de sensibilisation aux questions liées à la couche d’ozone dans des émissions à la télévision et à la radio nationales et dans les imprimés, ce qui a donné lieu à une réduction des importations de SAO et à des pratiques exemplaires en réfrigération.

8. Le bureau de l’ozone, dirigé dorénavant par le directeur national de l’environnement, reçoit un solide appui du bureau du ministre.

Plan d’action

9. Le Bureau national de l’ozone du Bénin s’assurera qu’au cours des deux prochaines années, le pays :

- Mènera à terme les activités du plan de gestion des frigorigènes et surveillera le succès de ces activités.
- Coordonnera l’application de la réglementation sur les SAO.
- Recueillera des données et remettra des rapports au Secrétariat de l’ozone, et assistera régulièrement à toutes les réunions liées à la couche d’ozone.
- Remettra un compte rendu des progrès dans la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.
- Poursuivra ses activités de sensibilisation dans les différents médias.

Kiribati: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|---|---------------------|---------------|
| Agence d’exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l’origine (\$US) : | | |
| | Phase I : mars 2002 | 23 000 |
| | Total | 23 000 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase II (\$US): | | 7 666 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase II (\$US) | | 7 666 |
| Coûts d’appui d’agence (\$US) | | 0 |

| | |
|---|-----------|
| Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | 7 666 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase II, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | Mars 2002 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999), (tonnes PAO) | 0,2 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | 0 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | 0,7 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | 0 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | 0 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | 0 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 69 330 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | 44 929 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 0 |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | 0 |

10. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|-------------|
| a) | Projets d'investissement | 31 640 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 37 690 |
| | Total : | 69 330 |

Rapport périodique

11. Le Kiribati a réalisé son projet de renforcement des institutions avec succès et a maintenu une consommation de CFC nulle pendant cette période. Le Centre national de la conformité a été constitué en mai 2003. Il a réalisé un atelier de formation des formateurs des techniciens en réfrigération en juin 2003. Une proposition pour interdire l'importation de CFC en vertu de la section des substances interdites de la Loi sur les douanes a été présentée en 2005. Cette proposition est en attente de l'approbation du projet de loi sur l'environnement, qui devrait être donnée à la fin de 2006. Un atelier d'un jour a été organisé pour les parties prenantes et l'industrie en 2005 afin d'expliquer les mesures de réglementation actuelles des SAO.

12. Le Bureau national de l’ozone relève de la division de l’environnement et de la conservation, et rend compte de ses activités au ministère des Terres et du Développement agricole.

Plan d’action

13. Les principaux objectifs de la prochaine période, d’avril 2006 à mars 2007, sont de :

- Mener à terme la mise sur pied de la réglementation sur les SAO et la formation des agents de douane qui s’en suivra.
- Mettre sur pied un système de permis et de surveillance réalisable.
- Mettre sur pied une campagne de sensibilisation afin de parfaire les connaissances et améliorer la compréhension des questions liées à la protection de la couche d’ozone.
- Élaborer un plan maître pour la formation à long terme garantie des techniciens locaux sur les pratiques exemplaires en réfrigération.

Madagascar : Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|--|-------------------------|----------------|
| Agence d’exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l’origine (\$US) : | | |
| | Phase I : nov. 1999 | 70 000 |
| | Phase II : juillet 2004 | 60 700 |
| | Total | 130 700 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase III (\$US): | | 60 700 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase III (\$US) | | 60 700 |
| Coûts d’appui d’agence (\$US) | | 0 |
| Coût total de la Phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | | 60 700 |
| Montant équivalent de l’élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase III, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | | S.o. |
| Date d’approbation du programme de pays | | Novembre 1999 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1997), (tonnes PAO) | | 23,6 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | | 9,6 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | | 47,9 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | | 2,6 |

| | |
|---|---------|
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | 7,0 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | 2,6 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 507 520 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | 254 275 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 19,1 |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | - |

14. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|-------------|
| a) | Projets d'investissement | 327 720 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 179 800 |
| | Total : | 507 520 |

Rapport périodique

15. Le Bureau national de l'ozone du Madagascar fonctionne à plein rendement depuis 2000. Les phases I et II du projet de renforcement des institutions ont été réalisées avec succès.

16. Le pays demeure en conformité avec le Protocole. Une de ses principales réalisations a été l'adoption et l'entrée en vigueur du décret n° 2003/170 en mars 2003, pour la mise en vigueur d'un système de réglementation des importations de SAO.

17. Le plan de gestion des frigorigènes a été mis à jour, et la formation des techniciens et des agents de douane est en cours.

18. Le pays a continué ses activités de sensibilisation, surtout en encourageant le plus possible l'importation d'équipement sans CFC et l'utilisation de SAO récupérés. Le Bureau national de l'ozone a aussi coordonné la mise en œuvre du projet d'investissement du plan de gestion des frigorigènes en collaboration avec l'Agence française de développement (France) agissant en qualité d'agence d'exécution.

19. Le projet a aussi permis de remettre au Secrétariat de l'ozone les données exigées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, et les autres rapports destinés au Fonds multilatéral et aux agences d'exécution dans les délais prescrits.

Plan d'action

20. Au cours de la prochaine phase, le Bureau national de l'ozone continuera à coordonner la mise en œuvre de toutes les activités de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes de

même que la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale. D'autres séminaires de formation seront offerts aux techniciens en réfrigération et aux agents de douane, et les activités de sensibilisation se poursuivront.

Mauritanie: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|---|--------------------------|----------------|
| Agence d'exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | | |
| | Phase I : septembre 1994 | 38 874 |
| | Phase II : mars 2001 | 25 900 |
| | Phase III : juillet 2004 | 33 670 |
| | Total | 98 444 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase IV (\$US): | | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase IV (\$US) | | 60 000 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | | 0 |
| Coût total de la Phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | | 60 000 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase IV, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | | Septembre 1994 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1993), (tonnes PAO) | | 13,50 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | | 7,24 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | | 15,7 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | | 0 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | | 6,12 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | | 1,12 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | | 733 087 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | | 301 338 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | | 7,2 |
| SAO éliminées (en date décembre 2004) (tonne PAO) | | - |

21. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | \$US |
|----|---|----------------|
| a) | Projets d'investissement | 579 856 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 153 231 |
| | Total : | 733 087 |

Rapport périodique

22. La Mauritanie a réalisé la phase III de son projet de renforcement des institutions avec succès. La mise en œuvre des activités du plan de gestion des frigorigènes a été sa principale réalisation au cours de cette période. Les agents de douane et les formateurs des agents de douane ont été formés. La formation en pratiques exemplaires en réfrigération a aussi été effectuée. Grâce à ces activités, la consommation de CFC a été réduite à la moitié de la valeur de référence du pays en 2004, ce qui a permis au pays d'être en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal.

Plan d'action

23. Les principales activités de la prochaine phase de ce projet seront de :

- Appliquer avec rigueur la réglementation sur les SAO afin de respecter l'objectif de réduction de 85 pour cent des CFC et de réaliser l'élimination complète en 2010.
- Mener à terme la formation des agents de douane afin de mieux réglementer les importations de SAO.
- Poursuivre la sensibilisation à tous les niveaux, notamment les techniciens d'entretien, les agents de douane, les décideurs politiques et le grand public, aux efforts soutenus du pays pour respecter ses engagements en vertu du Protocole de Montréal.

États fédérés de Micronésie: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | |
|---|---------------|
| Agence d'exécution: | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | |
| Phase I : mars 2002 | 34 000 |
| Total | 34 000 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase II (\$US): | 11 333 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase II (\$US) | 11 333 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | 11 333 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase II, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | Mars 2002 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999), (tonnes PAO) | 1,2 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | 0,527 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | 1,2 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | 0 |

| | |
|---|--------|
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | 0,38 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | 0,147 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 74 680 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | 44 466 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | -- |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | -- |

24. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|-------------|
| a) | Projets d'investissement | 40 680 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 34 000 |
| | Total : | 74 680 |

Rapport périodique

25. Les États fédérés de Micronésie ont mis en œuvre le projet de renforcement des institutions et certaines activités de la stratégie régionale. La formation des agents de douane ne commencera qu'au cours de la première moitié de 2006. Le pays est en situation de non-conformité par rapport aux objectifs de consommation des CFC mais les données de 2005 révèlent qu'ils ont réduit leur consommation de CFC à un niveau qui leur permet de renouer avec la conformité. Selon le plan d'action approuvé, le pays a besoin de créer et de mettre en vigueur son système de permis aussitôt que possible afin de demeurer en situation de conformité. Les activités suivantes ont été réalisées avec succès :

- Un atelier de formation des formateurs sur les pratiques exemplaires en réfrigération.
- Le Bureau national de l'ozone a acquis beaucoup de connaissances et une bonne compréhension en matière de formation des agents de douane.
- Un programme de commerce, formation et essai a été mis en vigueur dans le cadre de cours en réfrigération qui devraient prendre fin vers la mi-juin.
- Les activités de sensibilisation des décideurs et des législateurs ont été renforcées et ont donné lieu à l'élaboration d'une réglementation actuellement à l'étude.

26. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère des Affaires économiques, de l'Environnement et du Développement durable. L'administrateur de l'ozone est responsable de tout ce qui a trait à la couche d'ozone, à l'énergie renouvelable et au développement durable.

Plan d'action

27. Les principaux objectifs pour la période visée par ce renouvellement sont de :
- a) Mettre au point et approuver la réglementation sur les SAO et mettre en œuvre le système de permis.
 - b) Mener à terme la formation des agents de douane et doter les agents de douane aux points d'entrée de trousseaux d'identification des frigorigènes.
 - c) Poursuivre les activités de sensibilisation en publiant un bulletin d'information et en intégrant les questions liées à la couche d'ozone au programme scolaire.
 - d) Mettre en œuvre le plan d'action dans son intégralité en vertu de la décision XVII/32 de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal afin de renouer avec la conformité.

Nicaragua: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|---|-------------------------|----------------|
| Agence d'exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | | |
| | Phase I : mai 1997 | 66 000 |
| | Phase II : juillet 2000 | 44 000 |
| | Phase III : avril 2003 | 57 200 |
| | Total | 167 200 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase IV (\$US): | | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase IV (\$US) | | 60 000 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | | 0 |
| Coût total de la Phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | | 60 000 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase IV, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | | Mai 1997 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1995), (tonnes PAO) | | 54,70 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | | 39,33 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | | 82,8 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | | 0,4 |

| | |
|---|---------|
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | 35,97 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | 3,36 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 931 376 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | 545 765 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 22,4 |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | 9,6 |

28. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|-------------|
| a) | Projets d'investissement | 708 998 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 222 378 |
| | Total : | 931 376 |

Rapport périodique

29. L'application du Protocole de Montréal au Nicaragua a connu les progrès escomptés et le pays est en conformité aux mesures du Protocole de Montréal grâce à l'appui continu que reçoit le projet de renforcement des institutions.

30. La surveillance des importations de SAO a été une priorité pendant cette phase et les importations ont connu une baisse importante. Le Nicaragua a aussi proposé des amendements à son système de permis actuel afin d'y inclure des procédures pour l'enregistrement de ces substances. Les amendements sont à l'étude.

31. Une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes au moyen de la formation des agents de douane. Les activités du programme de récupération et de recyclage ont aussi été menées à terme.

32. Le Bureau national de l'ozone relève de la Direction générale de la qualité environnementale du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, de sorte que le Bureau est directement lié au ministère.

Plan d'action

33. Un des principaux objectifs de cette prochaine phase du projet de renforcement des institutions sera de maintenir efficacement la conformité et de mener à terme la mise en œuvre des projets d'élimination. La révision et la modification de la réglementation sur les SAO pour améliorer l'efficacité de la réglementation des SAO seront aussi des priorités. Les activités suivantes seront entreprises :

- Mettre à jour le plan de gestion des frigorigènes.
- Maintenir une consommation nulle de bromure de méthyle, de méthyle chloroforme et de tétrachlorure de carbone grâce à des ateliers sur des substances de remplacement.
- Accélérer la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing.
- Organiser une campagne de promotion et de sensibilisation du public mettant l'accent sur la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.

Palau: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | |
|---|---------------|
| Agence d'exécution: | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | |
| Phase I : mars 2002 | 34 000 |
| Total | 34 000 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase II (\$US) : | 11 333 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase II (\$US) | 11 333 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | 11 333 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase II, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | Mars 2002 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999), (tonnes PAO) | 0,4 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2004) (tonnes PAO) | 1,0 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | 1,6 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | 0 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | 0,9 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | 0,1 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 76 940 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | 40 867 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | -- |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | -- |

34. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|-------------|
| a) | Projets d'investissement | 42 940 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 34 000 |
| | Total : | 76 940 |

Rapport périodique

35. Le Centre national de la conformité de Palau a été établi à la fin de 2002. Une de ses plus grandes réalisations a été la mise sur pied d'un système de permis d'importation des SAO. Il a aussi mené à terme les ateliers de formation des formateurs en pratiques exemplaires en entretien de l'équipement de réfrigération. Vingt-trois techniciens ont été formés en 2004. Le programme de formation des agents de douane sera mis en œuvre au deuxième trimestre de 2006.

36. Le Bureau national de l'ozone relève du Conseil de protection de la qualité environnementale, qui relève du Bureau du président. Il entretient des relations avec tous les organes gouvernementaux, dont les douanes et la quarantaine.

Plan d'action

37. Les principaux objectifs de la prochaine phase, avril 2006 à mars 2008, sont les suivants :

- a) Mener à terme les activités restantes de la stratégie régionale, plus particulièrement la coordination des programmes de formation des agents de douane.
- b) Réviser la réglementation existante et l'améliorer afin de réaliser l'élimination des CFC dans les délais prévus, et renforcer les liens avec le secteur des frigorigènes et les douanes.
- c) Mettre sur pied un centre de formation en récupération.
- d) Promouvoir et augmenter l'appui du secteur privé en élaborant du matériel éducatif qui sera intégré à la campagne de sensibilisation nationale.

Sainte-Lucie: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|--|--------------------------|----------------|
| Agence d'exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | | |
| | Phase I : février 1997 | 36 580 |
| | Phase II : mars 2000 | 24 400 |
| | Phase III : juillet 2002 | 31 200 |
| | Phase IV : juillet 2004 | 31 200 |
| | Total | 123 380 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase V (\$US): | | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase V (\$US) | | 60 000 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | | 0 |
| Coût total de la Phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | | 60 000 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase V, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | | Juillet 1995 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1993), (tonnes PAO) | | 6,3 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | | 0 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | | 8,3 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | | 0 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | | 0 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | | 0 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | | 419 401 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | | 302 283 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | | 3,0 |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | | -- |

38. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | \$US |
|----|---|---------|
| a) | Projets d'investissement | 254 194 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 165 207 |
| | Total : | 419 401 |

Rapport périodique

39. Les activités suivantes ont été entreprises pour la dernière phase du projet de renforcement des institutions à Sainte-Lucie :

- Surveiller l'application du système de permis d'importation/exportation afin de contrôler le commerce des SAO.
- Surveiller et évaluer les progrès dans la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO.
- Poursuivre la formation des techniciens en pratiques exemplaires en réfrigération, en récupération, en recyclage et en adaptation. Le programme de certification comprend un système de distribution de cartes d'identité.
- Appliquer la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes sous la direction de l'agence bilatérale, Environnement Canada.
- Hausser le niveau de sensibilisation aux dangers de l'appauvrissement de la couche d'ozone en célébrant la Journée internationale de la couche d'ozone, et au moyen d'entrevues à la télévision et à la radio, d'articles dans les journaux, de présentations aux écoles primaires et secondaires, de présentations aux organismes communautaires, etc.
- Diffuser de l'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO.

Plan d'action

40. Les activités suivantes sont prévues pour la prochaine étape, de juin 2006 à juillet 2008 :

- Réviser les mesures législatives afin de s'assurer que Sainte-Lucie respecte toutes ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.
- Mettre en œuvre des mesures pour contrer le commerce illicite des SAO.
- Mener à terme la mise en œuvre de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes.
- Mettre en œuvre le plan de gestion de l'élimination finale.
- Mettre sur pied une association des techniciens en réfrigération et en climatisation.
- Recueillir et analyser les données sur les SAO.
- Élargir le programme de formation des techniciens afin d'y présenter des technologies de remplacement.
- Les actions pour assurer la priorité des questions liées à la protection de la couche d'ozone.
- Poursuivre les activités de sensibilisation et d'éducation du public.

Îles Salomon: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|---|---------------------|---------------|
| Agence d'exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | Phase I : mars 2002 | 20 250 |
| | Total | 20 250 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase II (\$US): | | 6 833 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase II (\$US) | | 6 833 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | | 0 |
| Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | | 6 833 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase II, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | | Mars 2002 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1998), (tonnes PAO) | | 6,2 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | | 1,3 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | | 2,0 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | | 0 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | | 0,9 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | | 0,4 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | | 82 400 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | | 53 174 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | | -- |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | | -- |

41. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | \$US |
|----|---|---------------|
| a) | Projets d'investissement | 47 460 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 34 940 |
| | Total : | 82 400 |

Rapport périodique

42. Les activités réalisées de décembre 2002 à décembre 2005 aux Îles Salomon ont été satisfaisantes. Le Centre national de la conformité a été constitué en février 2003. Le Bureau national de l'ozone relève de l'administration nationale. Le Bureau national de l'ozone a pour rôle de faciliter la mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal et de ses Amendements.

43. La réglementation sur les SAO a été élaborée en 2004 mais elle n'a pas encore été approuvée. Un atelier de formation des formateurs en pratiques exemplaires en réfrigération a été offert en novembre 2003 et 23 techniciens y ont été formés. Un centre de récupération et de recyclage a été établi au collège d'enseignement supérieur des Îles Salomon.

44. Le programme de formation des agents de douane n'a pas encore été mis en œuvre. Il le sera dès l'approbation de la réglementation sur les SAO. Un document sur toutes les substances interdites et soumises à certaines restrictions est en voie d'élaboration.

Plan d'action

45. Les principaux objectifs de la prochaine période, décembre 2005 à décembre 2007, sont les suivants :

- Mettre en œuvre les activités restantes de la stratégie régionale.
- Mettre sur pied la réglementation sur les SAO.
- Former les agents de douane.
- Surveiller les importations d'équipements et de produits contenant des SAO.
- Mettre en commun de l'information entre les services, les organisations et les institutions.

46. Le gouvernement nommera un agent responsable des SAO à plein temps qui sera rémunéré par le gouvernement.

Tonga: Renouvellement du renforcement des institutions

| Récapitulatif du projet et profil de pays | | |
|---|---------------------|---------------|
| Agence d'exécution: | | PNUE |
| Montant approuvé à l'origine (\$US) : | | |
| | Phase I : mars 2002 | 19 700 |
| | Total | 19 700 |
| Montant demandé pour le renouvellement de la phase II (\$US): | | 6 566 |
| Montant recommandé pour approbation de la phase II (\$US) | | 6 566 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | | 0 |
| Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) | | 6 566 |
| Montant équivalent de l'élimination des CFC attribuable au renforcement des institutions, phase II, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) | | S.o. |
| Date d'approbation du programme de pays | | Mars 2002 |
| Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999), (tonnes PAO) | | 0,60 |
| Plus récente consommation totale déclarée des SAO (2005) (tonnes PAO) | | 0,03 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997) | | 1,3 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| d) Groupe III (d) Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne de 1998-2000) | | 0 |
| e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998) | | 0,2 |
| Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO): | | |
| a) Groupe I Annexe A (CFC) | | 0 |
| b) Groupe II Annexe A (halons) | | 0 |
| c) Groupe II Annexe B (tétrachlorure de carbone) | | 0 |
| d) Groupe III Annexe B (méthyle chloroforme) | | 0 |
| e) Groupe I Annexe C (HCFC) | | 0,03 |
| f) Annexe E (bromure de méthyle) | | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | | 62 640 |
| Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US): | | 34 883 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | | -- |
| SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonne PAO) | | -- |

47. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

| | | <u>\$US</u> |
|----|---|---------------|
| a) | Projets d'investissement | 42 940 |
| b) | Préparation de projets et renforcement des institutions | 19 700 |
| | Total : | 62 640 |

Rapport périodique

48. Le Centre national de la conformité du Tonga a été créé en 2003. Il relève du ministère de l'Environnement. Les activités réalisées à la phase I au Tonga ont été satisfaisantes. Les principales réalisations ont été les suivantes :

- Tenue d'un atelier de formation des formateurs en septembre 2003.
- Des discussions sont en cours au sujet de la réglementation sur les SAO.
- Des activités de sensibilisation ont été menées par le biais de consultations. La radio et la télévision ont été utilisées afin de mettre en évidence le processus de consultation pour l'élaboration d'une réglementation sur la couche d'ozone.

Plan d'action

49. L'objectif principal de la prochaine étape sera de mener à terme les activités restantes de la stratégie régionale, notamment :

- Obtenir l'approbation des mesures législatives et de la réglementation.
- Former les agents de douane.
- Mettre sur pied un système de permis.
- Former les formateurs en pratiques exemplaires en réfrigération.
- Préparer le matériel de production médiatique et de communication.
- Poursuivre les activités de sensibilisation.

Annexe II

OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF AU SUJET DES RENOUVELLEMENTS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PROPOSÉS À LA 49^e RÉUNION

Albanie

1. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour l'Albanie et prend note avec reconnaissance que l'Albanie a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données qui révèlent que l'Albanie respecte les étapes en réduction mises de l'avant dans le Protocole de Montréal et ce, pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif constate avec reconnaissance que l'Albanie a adopté sa Loi nationale sur les SAO en 2005, qui prévoit un système de permis d'importation et d'exportation visant à contrôler le commerce des SAO. Le Comité exécutif prend aussi note que l'Albanie a ratifié tous les Amendements au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif est confiant qu'avec la mise en œuvre des activités prévues pour la prochaine phase, l'Albanie obtiendra des résultats exceptionnels dans ses efforts pour continuer l'élimination des SAO.

Bénin

2. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Bénin et prend note avec reconnaissance que le Bénin a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données qui révèlent que le Bénin est en avance sur le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Bénin a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de CFC. Le Comité exécutif est donc confiant qu'au cours des deux prochaines années, le Bénin poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et connaîtra énormément de succès dans la réduction de son niveau actuel de consommation de CFC.

Kiribati

3. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Kiribati et prend note avec reconnaissance que le Kiribati a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données pour l'année 2004 qui révèlent que le Kiribati a maintenu une consommation nulle de CFC. Cependant, le Comité exécutif prend note que la formation des agents de douane n'a pas encore eu lieu à cause de retards dans la mise sur pied d'un système de permis pour les SAO. Le Comité exécutif espère que la mise en œuvre des activités restantes de la stratégie régionale des pays insulaires du Pacifique au cours des deux prochaines années permettra au Kiribati de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le maintien de l'élimination des CFC.

Madagascar

4. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Madagascar et prend note avec reconnaissance que le Madagascar a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données pour l'année 2004 qui révèlent que le Madagascar a réduit sa consommation de CFC sous l'objectif de réduction de 50 pour cent visé par le Protocole de Montréal et qu'il a réduit sa consommation de bromure de méthyle à zéro. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, le Madagascar poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et qu'il connaîtra beaucoup de succès dans la réduction de sa consommation actuelle de CFC.

Mauritanie

5. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Mauritanie et prend note avec reconnaissance que la Mauritanie a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données qui révèlent que la Mauritanie est en conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal et ce, pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif est très reconnaissant des mesures prises par la Mauritanie pour éliminer sa consommation et espère qu'au cours des deux prochaines années, la Mauritanie poursuivra la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes et obtiendra beaucoup de succès dans la réduction continue de sa consommation de CFC.

États fédérés de Micronésie

6. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour les États fédérés de Micronésie et s'inquiète du fait que la Micronésie a rapporté une consommation de CFC pour l'année 2004 supérieure à sa valeur de référence. Cependant, le Comité exécutif prend note également que les données transmises au Secrétariat du Fonds pour l'année 2005 révèlent que la Micronésie a réduit sa consommation de CFC à un niveau inférieur à l'objectif de réglementation de 2005 pour les CFC établi en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère qu'au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, la Micronésie sera en mesure de mettre en vigueur une réglementation des SAO, de mener à terme son programme de formation des agents de douane et de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie régionale en connaissant beaucoup de succès dans la réduction continue de la consommation de CFC.

Nicaragua

7. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Nicaragua et prend note avec reconnaissance que le Nicaragua a transmis des données qui révèlent une consommation de CFC de moins de 50 pour cent de sa valeur de référence et le maintien d'une consommation nulle de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme. Le Nicaragua a

entrepris des projets importants, notamment la réduction des importations de SAO grâce à un système de permis, la présentation d'ateliers de formation des agents de douane et la surveillance des projets de récupération et de recyclage. Le Comité exécutif est reconnaissant des efforts déployés par le Nicaragua pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif s'attend à ce que, au cours des deux prochaines années, le Nicaragua continue à améliorer le fonctionnement de son système de permis et mette en œuvre son plan de gestion des frigorigènes et ses programmes ne portant pas sur des investissements avec beaucoup de succès afin de maintenir et d'améliorer la réduction de sa consommation de SAO.

Palau

8. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour Palau et prend note avec reconnaissance que Palau a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données pour l'année 2004 qui révèlent que Palau a respecté l'échéance du Protocole de Montréal pour la consommation de CFC. Il prend note également que la formation en pratiques exemplaires a été réalisée et que la réglementation sur les SAO est entrée en vigueur en 2005. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, Palau mènera à terme la formation des agents de douane, appliquera la réglementation sur les SAO et poursuivra la mise en œuvre des activités prévues avec succès, afin de réduire sa consommation actuelle de CFC.

Sainte-Lucie

9. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour Sainte-Lucie et prend note avec reconnaissance que Sainte-Lucie a transmis au Secrétariat de l'ozone des données en vertu de l'article 7 qui révèlent que Sainte-Lucie a respecté les étapes de réduction mises de l'avant dans le Protocole de Montréal et ce, pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif constate avec reconnaissance que Sainte-Lucie a ratifié tous les Amendements au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif prend note également que Sainte-Lucie a reçu des fonds pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale et qu'elle est engagée à réaliser l'élimination complète des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les délais prescrits. Compte tenu des nombreuses activités prévues pour la prochaine phase, le Comité exécutif espère que Sainte-Lucie pourra poursuivre l'élimination des SAO avec beaucoup de succès.

Îles Salomon

10. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information liée à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour les Îles Salomon et prend note que les Îles Salomon ont communiqué au Secrétariat de l'ozone des données pour l'année 2004 qui révèlent que les Îles Salomon ont respecté l'échéance du Protocole de Montréal pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que malgré les mesures importantes prises par les Îles Salomon pour éliminer leur consommation de SAO, la formation des agents de douane n'a pas encore eu lieu à cause de retards dans la mise sur pied d'un système

de permis pour les SAO. En raison des activités prévues pour la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, dont l'entrée en vigueur d'un système de permis, le Comité exécutif espère que les Îles Salomon obtiendront beaucoup de succès dans la réduction de leur consommation de CFC.

Tonga

11. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Tonga et prend note avec reconnaissance que le Tonga a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données pour l'année 2004 qui révèlent que le Tonga affiche une consommation nulle de CFC. Le Comité exécutif prend note que le Tonga a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO et il espère qu'en mettant sur pied son système de permis des SAO, le Tonga pourra maintenir sa conformité complète hâtive aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

- - - -

**AMENDMENT TO
UNEP'S WORK PROGRAMME
2006**

**Presented to the
49th Meeting of the Executive Committee
of the Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol**

May 2006



United Nations Environment Programme

A. INTRODUCTION

1. UNEP submitted the Work Programme 2006 along with the Business Plan 2006-2008 for consideration of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol at its 48th meeting in April 2006.

2. Having considered and endorsed the UNEP's Business Plan 2006-2008, the Executive Committee approved the Work Programme 2006, which included TPMP preparation requests for 15 countries; renewals of institutional strengthening projects in 7 countries; additional funding for institutional strengthening in 1 country; annual tranches of terminal phase-out management plans in two countries; and two global technical assistance projects.

3. This document, as submitted for consideration to the 49th meeting of the Executive Committee represents an Amendment to the UNEP's Work Programme 2006.

B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT 2006

4. Consistent with the Business Plan 2006-2008, the Work Programme Amendment comprises funding requests for the preparation of terminal phase-out management plans in 7 countries; renewal of support for the implementation of institutional strengthening projects in 11 countries; request for the preparation of a country programme/refrigerant management plan and start-up of institutional strengthening activities in one new Party; annual tranche of the approved terminal phase-out plan in one country and a new proposal for terminal phase-out management plan.

5. Details of the Work Programme Amendment and the total funding requested are presented in the table 1.

| Country | Project title | Amount, US\$ | PSC, US\$ | Total requested amount, US\$ |
|--|---|----------------|---------------|------------------------------|
| PROJECT PREPARATION | | | | |
| Benin | Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan | 18,000 | 2,340 | 20,340 |
| Central African Republic | Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan | 30,000 | 3,900 | 33,900 |
| Equatorial Guinea | Project preparation funds for a Country Programme/Refrigerant Management Plan | 60,000 | 7,800 | 67,800 |
| Gambia | Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan | 18,000 | 2,340 | 20,340 |
| Guinea | Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan | 15,000 | 1,950 | 16,950 |
| Liberia | Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan | 18,000 | 2,340 | 20,340 |
| Madagascar | Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan | 30,000 | 3,900 | 33,900 |
| Nicaragua | Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan | 15,000 | 1,950 | 16,950 |
| <i>Sub-total for project preparation</i> | | <i>204,000</i> | <i>26,520</i> | <i>230,520</i> |

| Country | Project title | Amount, US\$ | PSC, US\$ | Total requested amount, US\$ |
|---|--|----------------|---------------|------------------------------|
| INSTITUTIONAL STRENGTHENING | | | | |
| Albania | Renewal of institutional strengthening project (Phase II) | 109,200 | | 109,200 |
| Benin | Renewal of institutional strengthening project (Phase V) | 60,000 | | 60,000 |
| Equatorial Guinea | Start-up of institutional strengthening project | 40,000 | | 40,000 |
| Kiribati | Renewal of institutional strengthening project (Phase II) | 7,666 | | 7,666 |
| Madagascar | Renewal of institutional strengthening project (Phase III) | 60,700 | | 60,700 |
| Mauritania | Renewal of institutional strengthening project (Phase IV) | 60,000 | | 60,000 |
| FS Micronesia | Renewal of institutional strengthening project (Phase II) | 11,333 | | 11,333 |
| Nicaragua | Renewal of institutional strengthening project (Phase V) | 60,000 | | 60,000 |
| Palau | Renewal of institutional strengthening project (Phase II) | 11,333 | | 11,333 |
| Saint Lucia | Renewal of institutional strengthening project (Phase V) | 60,000 | | 60,000 |
| Solomon Islands | Renewal of institutional strengthening project (Phase II) | 6,833 | | 6,833 |
| Tonga | Renewal of institutional strengthening project (Phase II) | 6,566 | | 6,566 |
| <i>Sub-total for institutional strengthening</i> | | 493,631 | 0 | 493,631 |
| TERMINAL PHASE-OUT MANAGEMENT PLAN / NATIONAL PHASE-OUT PLAN | | | | |
| Grenada | Terminal phase-out management plan (first tranche) | 37,000 | 4,810 | 41,810 |
| Korea, DPR | National phase-out plan (second tranche) | 163,400 | 21,242 | 184,642 |
| <i>Sub-total for annual tranches</i> | | 200,400 | 26,052 | 226,452 |
| | | | | |
| TOTAL | | 898,031 | 52,572 | 950,603 |

Table 1. New funding requests to be considered at the 49th meeting of the Executive Committee

6. One activity for implementation by UNEP will be submitted to the Executive Committee by another Implementing Agency (UNDP) as described in Table 2.

| Country | Project title | Amount, US\$ | PSC, US\$ | Total requested amount, US\$ |
|--------------|---|----------------|---------------|------------------------------|
| Congo DR | National CFC phase-out plan (first tranche) | 143,750 | 18,688 | 162,438 |
| | | | | |
| TOTAL | | 143,750 | 18,688 | 162,438 |

Table 2. UNEP's activities to be submitted by other agencies to the 49th meeting of the Executive Committee

C. PROJECT CONCEPTS

Title: ***Funding requests for the preparation of a terminal phase-out management plan (TPMP) in Benin, Central African Republic, Gambia, Guinea, Liberia, Madagascar and Nicaragua***

Background UNEP received official requests from the Governments of Benin, Central African Republic, Gambia, Guinea, Liberia, Madagascar and Nicaragua to assist in preparing a TPMP and implement its non-investment part.

Two countries, namely Central African Republic and Madagascar, wished to have TPMPs with non-investment components only and invited UNEP to serve as a sole Implementing Agency for their respective projects.

TPMPs for remaining low volume consuming countries (LVCs) will be prepared and implemented in cooperation with other Implementing/Bilateral Agencies as follows:

Benin – with Canada;
 Gambia – with UNDP;
 Guinea – with UNIDO;
 Liberia – with UNDP;
 Nicaragua – with UNDP.

All the above items have been included in the UNEP Business Plan 2006-2008 for submission in 2006.

Objectives: To develop terminal phase-out management plans for above-listed countries.

Description: See the official request letters submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

Time Frame: 12 months (July 2006 – July 2007)

Cost: Total requested amount, excluding PSC US\$144,000

Project Milestones:

| Task | Number of months after project approval |
|--------------------------|---|
| Establishment of SSA/MOU | 1-3 |
| Formulation missions | 4-10 |
| Drafting proposals | 11-12 |
| Monitoring | 1-12 |
| Submission of TPMPs | 12 |

Title: ***Funding request for the preparation of a Country Programme and a Refrigerant Management Plan for Equatorial Guinea***

Background The Government of Equatorial Guinea approved the ratification of the Montreal Protocol and the respective instrument of ratification was submitted to the Depositary in New York in mid-May. It is expected that the Montreal Protocol will enter into force for Equatorial Guinea by the end of August 2006.

UNEP is requesting, on behalf of the Government of Equatorial Guinea, funds for the preparation of a Country Programme and a Refrigerant Management Plan for this new Party.

Objectives: To develop a Country Programme and a Refrigerant Management Plan to enable the new Party to efficiently start the implementation of the Montreal Protocol.

Description:

Time Frame: 12 months (July 2006 – July 2007)

Cost: Requested amount, excluding PSC US\$60,000

Project Milestones:

| Task | Number of months after project approval |
|--------------------------|---|
| Establishment of SSA/MOU | 1-3 |
| Formulation missions | 4-10 |
| Drafting proposals | 11-12 |
| Monitoring | 1-12 |
| Submission of CP/RMP | 12 |

Title: ***Requests for renewal of institutional strengthening projects for Albania, Benin, Kiribati, Madagascar, Mauritania, FS Micronesia, Nicaragua, Palau, Saint Lucia, Solomon Islands and Tonga***

Background: Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above list of countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.

These items have been included in the UNEP Business Plan 2006-2008.

Objectives: Assist the Governments of Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

Description: Individual documents for these projects have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

Time Frame: See Action Plans of respective ISP renewals submitted separately.

Cost: Total requested amount US\$ 493,631

*Project
Milestones:*

| Task | Number of months after project approval |
|--|--|
| Finalisation of ISP renewal, including budget allocation and activity plan under the new IS phase. | 2 |
| First disbursement of funds | 3 |
| Submission of progress reports | Every June and December |
| Submission of Terminal Report and Plan of Action for renewal. | 1-2 months before the completion of the respective phase |

Title: ***Request for support to start-up institutional strengthening in Equatorial Guinea***

Background The Government of Equatorial Guinea approved the ratification of the Montreal Protocol and the respective instrument of ratification was submitted to the Depositary in New York in mid-May. It is expected that the Montreal Protocol will enter into force for Equatorial Guinea by the end of August 2006.

UNEP is requesting, on behalf of the Government of Equatorial Guinea, start-up funds for initial activities on institutional strengthening for this new Party.

The item has been included in the UNEP's Business Plan 2006-2008.

Objectives: Assist the new Party in building and strengthening its capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

Description:

Time Frame: 12 months (July 2006 – July 2007)

Cost: Requested amount US\$40,000

| | |
|---------------------|---|
| <i>Title:</i> | <i>Implementation of the terminal phase-out management plan in Grenada: non-investment component (first tranche)</i> |
| <i>Background</i> | <p>This is a new terminal phase-out plan to be implemented jointly by UNEP and UNDP.</p> <p>The item has been included in the UNEP's Business Plan 2006-2008</p> |
| <i>Objectives:</i> | <p>The main objectives of the UNEP's non-investment component are to (1) enhance the ability of technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment and (2) train the remaining Customs Officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade; (3) ensure the effectiveness of all projects within the TPMP through periodic monitoring, verification and reporting of project results over the life of their implementation.</p> |
| <i>Activities</i> | <p>The following activities are planned under the UNEP's component in 2006:</p> <ul style="list-style-type: none">- Establishment of a monitoring and evaluation mechanism;- Establishment of an Association of Refrigeration Technicians;- Training of Customs Officers and other enforcement personnel in the Monitoring and Control of Trade in Ozone Depleting Substances and related technologies;- Design of an Illegal Trade Prevention Network. |
| <i>Description:</i> | See the project proposal submitted separately |
| <i>Time Frame:</i> | TPMP: 52 months (2006 - 2010) 2006 tranche: 12 months (July 2006- July 2007) |
| <i>Cost:</i> | Requested amount, excluding PSC US\$ 37,000 |

| | |
|---------------------|---|
| <i>Title:</i> | <i>Implementation of the national CFC phase-out plan in DPR Korea: non-investment component (second tranche)</i> |
| <i>Background</i> | The National CFCs Phase-out Plan (NPP) of DPR Korea was approved by the Executive Committee in November 2005. As per the Agreement reached between the Government of DPR Korea and the Executive Committee, the second tranche request needs to be submitted to the second meeting of the Executive Committee in 2006. |
| <i>Objectives:</i> | The main objectives of the UNEP's non-investment component are to (1) enhance the ability of technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment and (2) train customs officers in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations; (3) ensure the effective monitoring of implementation activities. |
| <i>Activities</i> | The following activities are planned under the UNEP's component in 2006: <ul style="list-style-type: none">- Development of enforcement measures;- Awareness and education activities;- Production of a training manual for refrigeration technicians;- Train the trainer programme in refrigeration;- Training of refrigeration technicians;- Production of a training manual for customs officers;- Train the trainer programme for customs;- Training of customs officers;- Establishment of an Enforcement Center for ODS Import Control. |
| <i>Description:</i> | See the project proposal submitted separately |
| <i>Time Frame:</i> | 2006 tranche: 12 months (July 2006- July 2007) |
| <i>Cost:</i> | Requested amount, excluding PSC US\$ 163,400 |